

Chapitre 4

Créer de bons emplois pour la classe moyenne

Face à une pandémie qui a chamboulé la vie de tous les Canadiens, les travailleurs au Canada ont fait preuve d'une résilience remarquable. Qu'il s'agisse de s'adapter au travail à distance, de restructurer des entreprises entières pour fabriquer de l'équipement de protection individuel ou de se rendre à son emploi de première ligne en plein milieu d'un confinement, la détermination et l'ingéniosité de la main-d'œuvre du Canada ont gardé l'économie en mouvement durant la période sans précédent et difficile des deux dernières années.

Au début de la pandémie, le gouvernement fédéral a mis en œuvre d'importantes mesures de soutien économique pour permettre aux travailleurs et aux entreprises de joindre les deux bouts.

Ces investissements ont fonctionné. L'économie du Canada a récupéré 112 % des emplois perdus au début de la pandémie. En février 2022, le taux de chômage se situait à 5,5 %, ce qui est inférieur au taux d'avant la pandémie. La création d'emplois est remarquablement forte, et même les secteurs les plus durement touchés commencent à reprendre leurs activités.

En raison d'un taux de chômage plus bas que presque jamais auparavant, certaines entreprises éprouvent toujours des difficultés à trouver des travailleurs. C'est un problème qui touche le Canada et le monde entier. Une économie forte et prospère nécessite une main-d'œuvre diversifiée et talentueuse en constante croissance. Pourtant, beaucoup trop de Canadiens, notamment des femmes ayant de jeunes enfants, de nouveaux diplômés, de nouveaux arrivants, des Canadiens des communautés noires, des Canadiens racisés, des Autochtones et des personnes en situation de handicap, font face à des obstacles pour trouver un emploi valorisant et bien rémunéré.

Dans le budget de 2022, le gouvernement met en place d'importantes mesures qui aideront à résoudre ces problèmes et à répondre aux besoins des travailleurs, des entreprises et de l'économie canadienne afin que celle-ci continue de se renforcer dans les prochaines années.

Principales mesures en cours

Le gouvernement fédéral a réalisé des investissements sans précédent pour aider les travailleurs à réussir et s'assurer que les entreprises canadiennes ont accès à une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. Ces investissements comprennent :

- ✓ Un financement de 30 milliards de dollars sur cinq ans pour bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- ✓ Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'appuyer environ 1 million de Canadiens supplémentaires, ce qui pourrait signifier 1 000 \$ de plus par année pour un travailleur à temps plein touchant le salaire minimum;
- ✓ Verser plus de 3 milliards de dollars sur trois ans pour appuyer près de 500 000 nouvelles possibilités d'emploi et de formation, y compris en aidant les travailleurs à mi-carrière se réorienter vers des emplois en demande et en aidant les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail pertinente;
- ✓ Rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible en doublant le montant des bourses d'études canadiennes jusqu'en juillet 2023, ce qui signifie jusqu'à 6 000 \$ par année en aide non remboursable pour les étudiants à temps plein dans le besoin, et en renonçant aux intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants jusqu'en mars 2023;
- ✓ Proposer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure et prescrire dans la loi 10 jours de congé de maladie payé afin d'améliorer les conditions de travail de près d'un million de Canadiens qui travaillent dans le secteur privé sous réglementation fédérale;
- ✓ Augmenter la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines dès l'été 2022.

4.1 Mettre en œuvre le système de garde d'enfants

Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a réalisé un investissement historique et transformateur de 30 milliards de dollars sur cinq ans. En combinaison avec les investissements précédents annoncés depuis 2015, 9,2 milliards de dollars en permanence seront investis dans la garde d'enfants, y compris l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, à compter de 2025-2026.

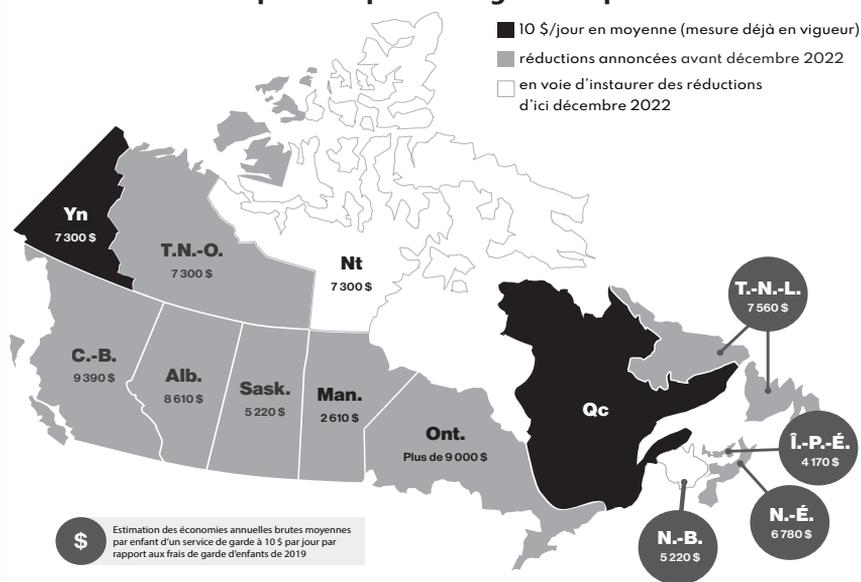
Un système de garde d'enfants n'est pas juste une politique sociale, c'est aussi une politique économique. Un système de garde d'enfants abordable et de haute qualité fera croître l'économie, permettra à plus de femmes d'intégrer la population active et aidera à offrir à chaque enfant canadien le meilleur départ possible dans la vie.

Dans moins d'un an, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les 13 provinces et territoires. Ainsi, d'ici la fin de 2022, les frais de garde d'enfants auront diminué en moyenne de 50 % pour les familles canadiennes. D'ici 2025-2026, les frais de garde d'enfants seront de 10 \$ par jour en moyenne, pour toutes les places en garderie réglementées partout au Canada. La plupart des provinces et des territoires mettent également en œuvre plus rapidement que prévu des initiatives visant à favoriser l'accès à des places en garderie abordables et de grande qualité (figure 4.1).

L'Alberta, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest ont déjà réduit de moitié les frais de garde d'enfants. En Ontario, les frais diminueront initialement de 25 %, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022. Le Yukon a déjà fixé un objectif de 10 \$ par jour pour les places en garderie en date du 1^{er} avril 2021, soit cinq ans avant l'échéance prévue. L'Île-du-Prince-Édouard vise à offrir des places à 10 \$ par jour d'ici la fin de 2024.

Figure 4.1

Réduction des frais pour les places en garderie partout au Canada



Nota : Estimations d'Emploi et Développement social Canada. Les économies estimatives sont calculées par rapport aux niveaux de 2019, fondées sur les frais déboursés par les parents, et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen des crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales ou territoriales ou aux prestations fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions. Les estimations pour l'Ontario sont fondées sur la modélisation d'une moyenne de 10 \$ par jour de frais déboursés par les parents actuellement utilisée par la province de l'Ontario.

Pendant que le gouvernement fédéral travaillait avec les provinces et les territoires à la finalisation et à la mise en œuvre des ententes, de nombreuses personnes ont signalé que le financement des infrastructures posait des défis pour les fournisseurs publics et à but non lucratif lorsque les coûts de l'immobilier étaient trop élevés ou le prix des matériaux de construction était trop cher.

► En réponse aux demandes des provinces et des territoires et afin d'appuyer la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le budget de 2022 propose de verser 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada, en vue d'établir un fonds de développement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Ce financement permettra aux provinces et aux territoires d'investir davantage dans les services de garde d'enfants, par exemple en construisant de nouvelles installations.

Comme l'indique le budget de 2021, le Québec a été un pionnier de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants au Canada, et ce nouveau financement s'inscrira dans le cadre d'une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra à cette dernière d'améliorer davantage son système de garde d'enfants

Investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour rendre la vie plus abordable

Ententes pancanadiennes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Province/ territoire et date de l'annonce de l'entente	Montant de l'investisse- ment fédéral (allocation de 5 ans, M\$) ¹	Économies estimées par enfant pour une réduction de 50 % des frais moyens (brut, annuel) ²	Économies moyennes estimées par enfant dans une place en garderie à 10 \$ par jour (brut, annuel) ²	Nombre de places en garderie qui seront créées	Nombre estimatif d'emplois d'éducateurs de la petite enfance qui seront créés ³
C.-B. 8 juillet 2021	3 212 \$	6 000 \$ (d'ici la fin de 2022)	9 390 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	40 000 ⁴	De 8 000 à 10 000
N.-É. 13 juillet 2021	605 \$	4 690 \$ (d'ici la fin de 2022)	6 780 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	9 500	De 1 900 à 2 375
Yn 23 juillet 2021	42 \$	Le Yukon s'est engagé à des frais moyens de 10 \$ par jour avant le budget de 2021	7 300 \$ (atteint)	110	De 22 à 28
Î.-P.-É. 27 juillet 2021	118 \$	3 390 \$ (d'ici la fin de 2022)	4 170 \$ (d'ici la fin de 2024)	452	De 90 à 113
T.-N.-L. 28 juillet 2021	306 \$	5 090 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 560 \$ (dès janvier 2023)	5 895	De 1 179 à 1 474
Qc⁵ 5 août 2021	5 964 \$	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	37 000	De 7 400 à 9 250
Man. 9 août 2021	1 201 \$	2 610 \$ (d'ici la fin de 2022)	2 610 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2022-2023)	23 000	De 4 600 à 5 750
Sask. 13 août 2021	1 099 \$	3 910 \$ (rétroactivement au mois de juillet 2021)	5 220 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	28 000	De 5 600 à 7 000
Alb. 15 novembre 2021	3 797 \$	5 610 \$ (janvier 2022)	8 610 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	42 500	De 8 500 à 10 625
N.-B. 13 décembre 2021	492 \$	3 910 \$ (d'ici la fin de 2022)	5 220 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	3 400	De 680 à 850
T.-N.-O. 15 décembre 2021	51 \$	4 950 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 300 \$ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	300	De 60 à 75
Nt 24 janvier 2022	66 \$	4 950 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 300 \$ (d'ici la fin mars 2024)	238	De 48 à 60
Ont. 28 mars 2022	10 235 \$	6 000 \$ (d'ici la fin de 2022)	Plus de 9 000 \$ ⁶ (d'ici la fin de l'exercice 2025-2026)	86 000 ⁷	De 14 000 à 15 000 ⁶

-
- ¹ Les allocations nationales au titre des ententes pancanadiennes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont calculées en fonction de la population projetée d'enfants de 0 à 12 ans et comprennent un financement de base de deux millions de dollars par province ou territoire par année.
 - ² Estimations d'Emploi et Développement social Canada; elles sont présentées à titre d'exemple seulement. Les économies sont estimées par rapport aux niveaux de 2019, sauf si la province ou le territoire a fourni des données à jour. Les estimations sont fondées sur les frais déboursés par les parents, et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen des crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales ou territoriales ou aux prestations fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varient en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions.
 - ³ Estimations d'Emploi et Développement social Canada. La fourchette du nombre estimatif d'emplois d'éducateurs de la petite enfance créés est fondée sur la fourchette moyenne nationale d'éducateurs de la petite enfance qui devraient être requis par nouvelle place en garderie. Les estimations provinciales et territoriales peuvent différer en raison de variations réglementaires.
 - ⁴ La Colombie-Britannique s'est engagée à créer 30 000 nouvelles places d'ici cinq ans, et 40 000 nouvelles places d'ici sept ans.
 - ⁵ Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà des frais uniques de moins de 10 \$ par jour.
 - ⁶ Données fondées sur la modélisation d'une moyenne de 10 \$ par jour de frais déboursés par les parents actuellement utilisée par l'Ontario.
 - ⁷ L'Ontario s'est engagé à créer 86 000 nouvelles places par rapport aux niveaux de 2019 d'ici la fin de 2026, ce qui correspond à environ 71 000 nouvelles places par rapport aux niveaux actuels.
-

4.2 L'immigration pour l'économie du Canada

L'immigration est cruciale pour l'économie, les communautés et l'identité nationale du Canada en tant que pays diversifié et accueillant pour tous. En effet, le multiculturalisme est l'une des grandes réussites du Canada et un exemple pour le monde.

Tout au long de la pandémie, beaucoup de nouveaux arrivants ont été aux premières lignes, en travaillant dans des secteurs clés comme les soins de santé, les transports, les services et la fabrication. Sans eux, l'économie du Canada n'aurait pas surmonté les défis des deux dernières années.

Dans les décennies à venir, l'économie du Canada continuera de compter sur les talents des gens de partout dans le monde, comme c'était le cas dans les décennies passées. La croissance économique future du pays sera soutenue par l'immigration. Ainsi, le Canada demeurera un chef de file lorsqu'il s'agit d'accueillir de nouveaux arrivants fuyant la violence et la persécution.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral propose des investissements afin de renforcer sa capacité de répondre aux demandes en immigration de l'économie en croissance, de créer des possibilités pour tous les nouveaux arrivants et de maintenir le système d'immigration de calibre mondial du Canada.

Plan d'immigration ambitieux du Canada

Le Canada a accueilli plus de 405 000 nouveaux résidents permanents en 2021, plus qu'en toute autre année dans l'histoire canadienne.

Pour répondre aux demandes de l'économie croissante, le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024 du gouvernement fédéral, déposé en février 2022, fixe un objectif annuel encore plus élevé de 451 000 résidents permanents d'ici 2024, dont la majorité sera des travailleurs qualifiés qui contribueront à remédier aux pénuries persistantes de main-d'œuvre.

Cet objectif plus élevé, jumelé aux investissements annoncés dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 du gouvernement pour résoudre les retards et les arriérés dans le traitement des demandes et aux nouveaux investissements proposés dans le présent budget, aidera à permettre au système d'immigration de mieux répondre aux besoins économiques et aux engagements humanitaires du Canada.

Le Plan des niveaux d'immigration aide à réunir les membres des familles avec leurs proches et fait en sorte que le Canada puisse continuer d'être le pays d'adoption des travailleurs talentueux qui sont déjà au pays, en accordant un statut permanent aux résidents temporaires, y compris les travailleurs essentiels et les étudiants étrangers.

Le Plan des niveaux d'immigration comprend également des engagements humanitaires mondiaux fermes, y compris un plan visant à réinstaller au moins 40 000 réfugiés afghans au cours des prochaines années. Le 30 mars 2022, le Canada a marqué un jalon important en accueillant le 10 000^e réfugié afghan depuis août 2021. De plus, le gouvernement a introduit de nouveaux volets d'immigration pour les Ukrainiens, décrits au chapitre 5.

- Le gouvernement a engagé 2,1 milliards de dollars sur cinq ans et 317,6 millions de dollars par la suite en nouveau financement afin de soutenir le traitement des demandes et la réinstallation des nouveaux résidents permanents au Canada dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration, y compris l'engagement renforcé du gouvernement auprès des réfugiés afghans.

Comme l'avait annoncé le budget de 2021, le gouvernement a également l'intention de modifier la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin d'améliorer la capacité du Canada à sélectionner des demandeurs qui répondent à ses besoins économiques et à ses besoins en main-d'œuvre divers et en évolution. Ces personnes seront choisies dans le bassin croissant de candidats qui souhaitent devenir résidents permanents dans le cadre du système d'Entrée express.

Accueillir efficacement les visiteurs, les étudiants et les travailleurs au Canada

Chaque année, le Canada accueille des millions de touristes, d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires. Ensemble, ils injectent des milliards de dollars dans l'économie du pays, apportent de nouvelles idées et un certain dynamisme aux écoles et aux entreprises, créent des liens commerciaux et sociaux durables, et permettent de pourvoir des postes vacants dans la population active.

À mesure que le monde se rétablit de la pandémie et que les restrictions de voyage sont levées, le Canada peut s'attendre à un nombre croissant de demandes de résidence temporaire, de visas de visiteurs et de permis d'études.

- Le budget de 2022 propose de verser 385,7 millions de dollars sur cinq ans, et 86,5 millions de dollars par la suite à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité, afin de faciliter l'entrée efficace et rapide d'un nombre croissant de visiteurs, de travailleurs et d'étudiants.

Assurer l'intégrité du système de l'octroi de l'asile du Canada

Le Canada est une destination accueillante pour ceux qui cherchent un refuge et accepte chaque année des dizaines de milliers de personnes fuyant la violence et la persécution.

Partout dans le monde, le nombre de personnes et de familles déplacées ne cesse d'augmenter tragiquement. Au cours des prochains mois et des prochaines années, beaucoup chercheront à venir au Canada.

Le système d'octroi de l'asile du Canada, qui comprend les agents des services frontaliers, les agents d'immigration et les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui traitent les demandes d'asile, enquêtent sur celles-ci et les tranchent, a récemment bénéficié d'une augmentation du financement temporaire. À mesure que la situation liée à la COVID-19 au Canada continue de s'améliorer et que les restrictions frontalières s'assouplissent, le gouvernement fédéral est déterminé à faire en sorte que le système d'octroi de l'asile du Canada dispose des ressources à long terme dont il a besoin.

- Le budget de 2022 propose de fournir à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada, à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et au Service canadien du renseignement de sécurité 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, et 331,2 millions de dollars par la suite, pour soutenir la stabilité et l'intégrité à long terme du système d'octroi de l'asile du Canada.
- Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de permettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada d'exiger la présentation des demandes d'asile par voie électronique. Actuellement, il est possible de présenter des demandes en format papier ou électronique; par conséquent, il est difficile d'effectuer le suivi de tous les renseignements concernant un dossier ce qui, au bout du compte, entraîne des retards de traitement. Cette réforme permettra de moderniser et de rationaliser le processus de demande d'asile et de réduire les délais d'attente pour les demandeurs.

Offrir une aide juridique aux demandeurs d'asile

Chaque année, des milliers de personnes craignant la persécution cherchent refuge au Canada. Après leur arrivée, les demandeurs d'asile ont droit à une audience équitable pour déterminer leur statut juridique.

En ce qui concerne ceux qui n'ont pas les moyens d'obtenir un soutien juridique, l'aide juridique à l'immigration et au statut de réfugié peut fournir aux demandeurs d'asile admissibles des renseignements, des conseils et une représentation juridiques. Ces services, fournis en partenariat avec les provinces, rendent le système d'octroi de l'asile plus efficient et aident les demandeurs d'asile à obtenir des résultats équitables.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 43,5 millions de dollars en 2022-2023 pour maintenir le soutien fédéral aux services d'aide juridique à l'immigration et aux réfugiés.

Améliorer les services de soutien pour les immigrants et les visiteurs au Canada

Au fur et à mesure que la demande mondiale de visite, d'études et de travail au Canada augmente, en plus du nombre croissant de résidents permanents qui déménagent au Canada, la capacité du gouvernement de fournir en temps utile des services accessibles et adaptés doit également se renforcer.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 187,3 millions de dollars sur cinq ans, et 37,2 millions par la suite à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, afin de renforcer sa capacité de répondre à un volume croissant de demandes de renseignements et d'investir dans la technologie et les outils requis pour mieux soutenir les gens qui utilisent ses services.

Améliorer le programme de citoyenneté

Le fait de devenir citoyen permet aux nouveaux Canadiens de participer à part entière à la société canadienne, notamment en ayant la possibilité de voter, de se porter candidat à une charge publique, et de voyager avec un passeport canadien.

Afin de moderniser le processus d'obtention de la citoyenneté canadienne, le gouvernement fédéral a récemment lancé de nouveaux services en ligne, lesquelles comprennent la possibilité de présenter des demandes par voie électronique. Cependant, les dispositions législatives actuelles limitent la capacité du gouvernement de moderniser le processus de demande de citoyenneté au moyen du numérique, ce qui signifie que le traitement prend plus de temps et que les outils en ligne sont limités.

- Afin d'améliorer davantage l'expérience des demandeurs et de permettre au Programme de citoyenneté de répondre à un volume plus élevé de demandes, le gouvernement a l'intention d'apporter des modifications législatives à la *Loi sur la citoyenneté* afin de permettre le traitement automatisé et assisté par ordinateur, ainsi que la collecte et l'utilisation sécuritaires de renseignements biométriques.

La *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 prévoyait également un financement en 2022-2023 pour le traitement des demandes de citoyenneté, dans le cadre d'un investissement de 85 millions de dollars visant à réduire les délais de traitement et les arriérés de demandes liés à la pandémie.

4.3 Une main-d'œuvre pour l'économie du XXI^e siècle

En raison de l'évolution structurelle de l'économie mondiale, y compris le recours accru à l'automatisation et la transition mondiale vers des industries et des technologies à faibles émissions, certains travailleurs dans les secteurs de l'ensemble du Canada devront acquérir de nouvelles compétences et ajuster leur façon de travailler.

[Traduction] « Au cours de la prochaine décennie, 3,1 millions d'emplois canadiens changeront d'une façon ou d'une autre en raison de la transition climatique »

– Recherche économique RBC (2022).

La transition vers une nouvelle carrière peut être difficile et stressante : les travailleurs doivent payer leurs factures et prendre soin de leur famille, et sont enracinés dans leurs communautés. Alors que l'économie évolue, le plan pour l'emploi et les compétences du Canada doit être adapté aux besoins de ces travailleurs et les aider à répondre aux besoins des entreprises et des secteurs en croissance.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements pour établir des liens entre les travailleurs et des emplois — y compris les travailleurs à mi-carrière, les jeunes et les travailleurs sous-représentés — et près de 500 000 opportunités de perfectionnement des compétences et occasions d'emploi en demande dans le budget de 2021.

Le budget de 2022 propose de tirer parti des investissements antérieurs pour collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer la façon dont le perfectionnement des compétences est offert et de lancer une collaboration intensive avec les groupes syndicaux sur la façon dont le Canada peut mieux aider les travailleurs qualifiés à s'y retrouver dans une économie en évolution et appuyer la formation des apprentis dirigée par les syndicats pour les personnes sous-représentées dans les métiers.

Moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail

Chaque année, le gouvernement fédéral offre plus de 3 milliards de dollars en financement aux provinces et aux territoires pour offrir de la formation et du soutien à l'emploi dans le cadre des ententes de transfert relatives au marché du travail. Chaque année, ces investissements aident plus d'un million de Canadiens à se préparer à leur prochain emploi grâce à des programmes allant de la formation axée sur les compétences et des subventions salariales à l'orientation professionnelle et à l'aide à la recherche d'emploi.

Le gouvernement fédéral prend des mesures afin de renouveler ce partenariat avec les provinces et les territoires et de mieux répondre aux besoins des travailleurs, des entreprises et de l'économie.

- Le budget de 2022 propose de modifier la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour qu'un plus grand nombre de travailleurs soient admissibles au soutien avant d'être au chômage, et que les employeurs puissent recevoir une aide directe pour recycler leurs employés.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement entend également intensifier le travail qu'il mène avec les provinces et les territoires afin de moderniser ces ententes, en fonction de l'évolution des besoins et des défis du marché du travail canadien actuel et futur. Il s'agira notamment de travailler ensemble pour soutenir les travailleurs à mi-carrière en transition vers de nouveaux secteurs et d'aider les économies locales à s'adapter et à prospérer.

Amener les travailleurs à la table des décisions

Le succès économique à long terme du Canada dépend du jumelage des travailleurs qualifiés et des employeurs dans les secteurs en croissance. Certains travailleurs auraient besoin d'un simple changement pour avoir les compétences requises, par exemple apprendre une nouvelle méthode. D'autres travailleurs pourraient devoir suivre une formation plus approfondie en vue d'amorcer une carrière dans un nouveau domaine, comme les métiers spécialisés ou les technologies propres.

L'avenir du travail devrait être dirigé par les travailleurs, et les syndicats doivent être au premier plan de la planification pour les emplois de demain.

- Le budget de 2022 propose de verser 2,5 millions de dollars en 2022-2023 à Emploi et Développement social Canada pour qu'il lance une nouvelle table consultative, dirigée par les syndicats, qui réunit les syndicats et les associations industrielles. Au cours de la prochaine année, la table conseillera le gouvernement sur les investissements prioritaires pour aider les travailleurs à s'y retrouver dans le marché du travail en évolution, en se concentrant particulièrement sur les travailleurs qualifiés à mi-carrière dans les secteurs à risque et occupant des emplois à risque. De plus amples détails seront annoncés au cours des prochaines semaines.

Les résultats serviront à orienter les mesures et les investissements futurs pour aider les travailleurs à se tourner vers les emplois et les secteurs qui ont besoin d'eux.

Doubler le financement accordé au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Les métiers spécialisés, essentiels à l'avenir de l'économie canadienne, offrent aux travailleurs des carrières gratifiantes dans des domaines qui vont de la charpenterie à l'électricité en passant par la chaudronnerie. Le gouvernement fédéral veut offrir à plus de femmes, de nouveaux arrivants, de personnes en situation de handicap, d'Autochtones et de Canadiens racisés l'occasion d'avoir des emplois de bonne qualité dans des métiers spécialisés bien rémunérés, et les syndicats jouent un rôle essentiel dans la formation des travailleurs des métiers spécialisés.

Depuis 2017, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical appuie la formation des apprentis en milieu syndical dans les métiers désignés Sceau rouge, y compris par des investissements dans la formation, l'équipement et le matériel, et soutient des approches novatrices visant à éliminer les obstacles auxquels les apprentis font face.

- ▶ Le budget de 2022 propose d'accorder 84,2 millions de dollars sur quatre ans pour doubler le financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Chaque année, le nouveau financement aiderait 3 500 apprentis issus de groupes sous-représentés à entreprendre et à réussir une carrière dans les métiers spécialisés grâce au mentorat, à des services d'orientation professionnelle et au jumelage emploi-travailleur.

Emplois durables

Les travailleurs seront toujours au cœur du plan du gouvernement visant à bâtir une économie forte et un avenir prometteur pour les Canadiens. Alors que le monde se dirige vers un avenir carboneutre, il est primordial de veiller à ce que chacun ait une chance réelle et équitable de réussir et à ce qu'aucune région ne soit laissée pour compte. Le gouvernement fédéral a déjà réalisé d'importants progrès en vue d'assurer une transition équitable pour les travailleurs grâce à des emplois durables, et a entrepris des consultations publiques sur des mesures législatives qui appuieront les travailleurs et les communautés dans la transition vers un avenir sobre en carbone. Ces travaux se poursuivent.

En mars dernier, dans le cadre du *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la formation axée sur les compétences, notamment par l'intermédiaire d'un nouveau fonds de l'avenir pour l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Parallèlement à l'engagement du gouvernement à l'égard d'un nouveau centre de formation pour les emplois propres, cette initiative aidera les travailleurs à disposer des outils pour réussir. Le gouvernement fédéral continuera également à travailler avec ses partenaires, y compris les syndicats, pour concevoir des programmes qui tiennent compte des obstacles actuels et des groupes sous-représentés, afin que les règles du jeu soient équitables pour tous.

La réussite du Canada à long terme repose sur les travailleurs, et tous – les ingénieurs, les scientifiques, les agriculteurs, les travailleurs de la construction, les gens de métiers, les travailleurs dans le domaine des ressources, les travailleurs du secteur de l'énergie et les chercheurs, entre autres – auront un rôle à jouer dans l'économie de demain.

4.4 Établir des liens entre les travailleurs et les bons emplois

Comme le chômage est plus bas que jamais alors que le Canada se remet de la pandémie, les employeurs de partout au pays, et particulièrement en milieu rural, ont du mal à trouver les travailleurs dont ils ont besoin.

Le budget de 2022 propose d'accroître la main-d'œuvre en éliminant les obstacles auxquels font face les mères, les Canadiens des communautés noires et racisés, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap, les jeunes Canadiens et les autres personnes qui sont sous-représentées dans la main-d'œuvre du Canada. Pour ce faire, il faudra améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des titres de compétence étrangers et créer des possibilités pour les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement a également l'intention de collaborer avec des experts sur le rôle qu'un crédit d'impôt pour prolongation de carrière pourrait jouer afin de stimuler la participation à la population active des aînés qui veulent continuer à travailler plus tard dans leur vie.

Déduction pour la mobilité des gens de métier

Le Canada grandit, de sorte que plus de maisons, de routes et de projets d'infrastructure importants doivent être construits. Les travailleurs des métiers spécialisés sont essentiels à la réussite du Canada, et il est essentiel qu'ils soient en mesure de se rendre à leur chantier, peu importe où il se trouve.

Les travailleurs du secteur de la construction se déplacent fréquemment pour occuper des emplois temporaires, souvent dans les communautés rurales et éloignées, mais leurs dépenses connexes ne sont pas toujours admissibles à des allègements fiscaux à l'heure actuelle.

Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre pour travailleurs de la construction peut aider à combler les pénuries de main-d'œuvre et à s'assurer que les projets importants, comme le logement, peuvent être achevés partout au pays.

- Le budget de 2022 propose d'instaurer une déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre, qui permettrait de reconnaître sur le plan fiscal jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année en frais de déplacement et de réinstallation temporaire admissibles pour les gens de métier et les apprentis admissibles. Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2022 et les suivantes.

Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé

La pandémie n'a fait qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Les professionnels de la santé formés à l'étranger peuvent aider à combler ces lacunes et à s'assurer que les Canadiens reçoivent les soins de santé de qualité qu'ils méritent.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers aide les nouveaux arrivants qualifiés à obtenir des emplois gratifiants et bien rémunérés en finançant les provinces, les territoires et les organismes afin d'améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et en fournissant un soutien direct aux nouveaux arrivants qualifiés. Ce soutien comprend du mentorat, des placements et de l'aide financière pour les examens et les cours.

- Le budget de 2022 propose d'accorder 115 millions de dollars sur cinq ans et 30 millions de dollars par la suite afin d'élargir le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'aider jusqu'à 11 000 professionnels de la santé formés à l'étranger par année à obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétences et à trouver du travail dans leur domaine. Il appuiera également des projets — notamment pour assurer des examens nationaux normalisés, un accès plus facile à l'information, des délais abrégés et moins de formalités administratives — qui réduiront les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers pour les professionnels de la santé.

Stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap devraient être entièrement incluses dans la relance économique du Canada. Toutefois, bien qu'elles soient prêtes et disposées à travailler, les personnes en situation de handicap ont des taux d'emploi beaucoup plus faibles que les Canadiens sans handicap (59 % contre 80 % selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017). Le gouvernement fédéral maintient fermement l'engagement qu'il a pris envers une relance inclusive, et il ne peut pas laisser pour compte les personnes en situation de handicap.

► Le budget de 2022 propose d'accorder 272,6 millions de dollars sur cinq ans à Emploi et Développement social Canada pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du Fonds d'intégration. Cela aidera à pallier les pénuries de main-d'œuvre grâce à la participation accrue des personnes en situation de handicap sur le marché du travail et rendra les lieux de travail plus inclusifs et plus accessibles. De ce financement, 20 millions seront attribués au programme Prêts, disponibles et capables pour aider les personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme ou ayant des déficiences intellectuelles à trouver un emploi.

Cette mesure constituera également un élément important du Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement, qui visera à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et à tirer parti du financement de plus de 1,1 milliard de dollars que le gouvernement fédéral a engagé depuis 2015 pour faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires permet aux étrangers de travailler au Canada à titre temporaire afin d'occuper des emplois pour lesquels les Canadiens ne sont pas disponibles ou qu'ils ne sont pas disposés à prendre. Les travailleurs qui viennent au Canada par l'intermédiaire de ce programme contribuent à la main-d'œuvre dans un éventail de secteurs, notamment l'agriculture et la transformation du poisson et d'autres aliments.

Étant donné que les employeurs de l'ensemble du pays éprouvent des difficultés à trouver des travailleurs, le programme fait face à une demande accrue. Cependant, d'autres mesures doivent être prises pour veiller à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie de ceux qui viennent travailler au Canada, dont l'importance a été renforcée par l'expérience inacceptable qu'ont vécue certains travailleurs étrangers temporaires au cours de la pandémie.

Le budget de 2022 propose un certain nombre de mesures afin d'accroître la protection des travailleurs, de réduire les fardeaux administratifs des employeurs de confiance pour qui les répondants retournent travailler et de veiller à ce que les employeurs puissent rapidement recruter des travailleurs en vue de combler les lacunes dans le marché du travail à court terme. Ces mesures sont les suivantes :

- Un financement de 29,3 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place un modèle d'employeur de confiance qui réduit les formalités administratives des employeurs pour qui les répondants retournent travailler et qui respectent les normes les plus élevées en matière de conditions de travail, de protection et de rémunération dans les domaines à forte demande. D'autres détails sur ce programme seront annoncés au cours de l'année à venir.
- Un financement de 48,2 millions de dollars sur trois ans, dont 2,8 millions de dollars en amortissement restant, en vue de mettre en œuvre un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson, adapté aux besoins particuliers de ces employeurs et travailleurs. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées examinera régulièrement l'impact de ce programme sur les marchés du travail locaux afin de maximiser l'emploi des Canadiens et des résidents permanents et de s'assurer que le programme n'a pas d'incidence négative sur leurs salaires.
- Un financement de 64,6 millions de dollars sur trois ans pour accroître la capacité de traiter les demandes des employeurs dans le respect des normes de service établies.
- Un financement de 14,6 millions de dollars en 2022-2023, et 3 millions de dollars en amortissements restant, pour améliorer la qualité des inspections des employeurs et tenir ces derniers responsables du traitement des travailleurs.

Terminer l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

En vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le gouvernement favorise et améliore l'égalité et la diversité dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, des progrès continus ont été réalisés pour remédier aux inégalités, mais certains travailleurs font encore face à des obstacles à l'emploi et à la promotion, et de nombreux milieux de travail fédéraux ne représentent pas la diversité complète de la population canadienne. C'est pourquoi, le 14 juillet 2021, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé d'examiner la Loi et de donner des conseils sur la façon de moderniser le cadre fédéral d'équité en matière d'emploi.

- Le budget de 2022 propose de fournir 1,9 million de dollars en 2022-2023 afin de terminer l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au cours des prochains mois. Un rapport final sera publié à la fin de l'automne 2022.

4.5 Vers un meilleur régime d'assurance-emploi

Au cours des deux dernières années, le gagne-pain de millions de Canadiens a été touché par les confinements, la maladie ou le besoin de prendre soin de proches. Au début de la pandémie, le gouvernement a réagi en instaurant un soutien au revenu d'urgence qui a permis aux travailleurs et à leurs familles de continuer à joindre les deux bouts, même quand la pandémie les empêchait de travailler.

Alors que l'économie du Canada continue de se remettre de la pandémie et que les programmes d'urgence prennent fin, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap consulte les Canadiens sur ce qui doit être fait pour bâtir un régime d'assurance-emploi qui réponde mieux aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs. Les mesures comprennent des règles plus simples et plus équitables pour les travailleurs, de nouvelles façons de soutenir les travailleurs expérimentés qui font la transition vers une nouvelle carrière et une couverture pour les travailleurs autonomes et les travailleurs à forfait.

Le gouvernement publiera son plan à long terme pour l'avenir de l'assurance-emploi après la fin des consultations.

Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers

Dans certaines régions du pays, les industries saisonnières, y compris la pêche et le tourisme au Canada atlantique et en Colombie-Britannique, sont le moteur des économies locales. Le régime d'assurance-emploi est essentiel pour s'assurer que les travailleurs sur lesquels ces industries comptent bénéficient du soutien dont ils ont besoin entre les saisons de travail.

En 2018, en vue de combler les écarts dans le soutien de l'assurance-emploi d'une saison à l'autre, le gouvernement a lancé un projet pilote dans 13 régions du pays afin de fournir jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations, pour un maximum de 45 semaines, aux travailleurs saisonniers admissibles. Le soutien temporaire a été prolongé dans le budget de 2021 afin d'assurer un soutien continu pendant la pandémie.

- Le budget de 2022 propose de prolonger ces règles jusqu'en octobre 2023, pendant que le gouvernement explore une solution à long terme qui cible le mieux les besoins des travailleurs saisonniers. Le coût de cette mesure est estimé à 110,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023.
- Dans le cadre de cette prolongation, le gouvernement propose de maintenir une modification législative apportée récemment afin de s'assurer que le calendrier des prestations liées à la COVID-19 n'a aucune incidence sur l'admissibilité future en vertu des règles du programme.

Chapitre 4

Créer de bons emplois pour la classe moyenne en millions de dollars

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
4.1. Mettre en œuvre le système de garde d'enfants	0	0	75	150	200	200	625
Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	0	0	75	150	200	200	625
4.2. L'immigration pour l'économie du Canada	0	564	913	921	782	813	3 993
Plan d'immigration ambitieux du Canada ¹	0	398	484	473	345	357	2 058
Accueillir efficacement les visiteurs, les étudiants et les travailleurs au Canada	0	75	86	86	86	86	421
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>-35</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-35</i>
Assurer l'intégrité du système de l'octroi de l'asile du Canada	0	57	312	305	312	332	1 318
Offrir une aide juridique aux demandeurs d'asile	0	44	0	0	0	0	44
Améliorer les services de soutien pour les immigrants et les visiteurs au Canada	0	25	31	56	37	37	187
4.3. Une main-d'œuvre pour l'économie du XXI^e siècle	0	12	25	25	25	0	87
Amener les travailleurs à la table où se prennent les décisions	0	3	0	0	0	0	3
Doubler le financement accordé au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical	0	9	25	25	25	0	84
4.4. Établir des liens entre les travailleurs et les bons emplois	25	194	245	256	212	217	1 149
Déduction pour mobilité des gens de métier	25	110	110	115	115	120	595
Frais administratifs	0	1	1	1	1	1	6
Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé	0	5	20	30	30	30	115

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap	0	39	65	65	65	65	299
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	0	-26	0	0	0	0	-26
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires	0	63	49	45	1	1	159
Terminer l'examen de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	0	2	0	0	0	0	2
4.5. Vers un meilleur régime d'assurance-emploi	0	3	56	51	0	0	110
Prolonger le soutien temporaire offert aux travailleurs saisonniers	0	3	56	51	0	0	110
Investissements supplémentaires – Créer de bons emplois pour la classe moyenne	0	8	0	0	0	0	8
Intégrité des prestations liées à la COVID-19	0	8	0	0	0	0	8
<p>Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Prestation canadienne d'urgence</i> et la <i>Loi sur la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants</i> afin de donner à l'Agence du revenu du Canada le pouvoir d'établir et de recouvrer des dettes, sur une base hebdomadaire, en raison du chevauchement des semaines de paiements dans les situations où un travailleur a eu accès à plus d'une prestation à la fois. Le financement proposé permettrait de soutenir l'administration liée à cette mesure.</p>							
Chapitre 4 – Incidence budgétaire nette	25	781	1 314	1 403	1 219	1 230	5 972
<p><i>Nota</i> – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. ¹ Le Plan des niveaux d'immigration 2022–2024 a été annoncé le 14 février 2022.</p>							